



Harcelement Travail

Par Kali

Madame, Monsieur ,

Je vous explique ma situation.

Je suis sortie avec un collègue, qui c'est révélé extrêmement toxique.

Depuis Décembre 2023 je me suis séparée de lui.

Le harcèlement moral qui avait déjà commencé de sa part(mon ex et collègue) pendant notre relation à continué avec des insulte permanente, ainsi que des menaces physique et devant collègue, ceci depuis la reprise des vacance en Janvier 2024.

En Mars le patron m'a convoqué pour parlé de la situation qui ne faisait qu'empirer.

J'ai été arrêté 3 semaines(congé maladie) mais à mon retour mon collègue et ex conjoint avait pendant c'est 3 semaines divulgué ma vie privé à toute l'entreprise et en plus des insultes que je recevais en plus quotidiennement de nouveau, des menaces physiques ont empiré et couronné de menace de mort.

Nouvelle convocation de mon patron à 11h55 sans être avertie avant, j'étais seule avec mon collègue harcelleur mon patron et le chef, ma collègue en charge de l'harcellement n'a pas été convié. Pendant cette réunion mon patron nous a carrément hurler de dessus et à rajouter que si il avait tenu ses propos sans témoins que c'était moi la menteuse. Je vous précise de nouveau que la plus part du temps les insultes se tenaient devant témoins.

Bref je suis en arrêt pour burn out.

Entre temps une collègue(qui vient de démissionner)m'a informé que en plus de tout cela, la femme du patron salarié de l'entreprise l'avait appelé au téléphone en divulguant des informations ma vie privée, afin que ma collègue ne temoigne pas sur le harcèlement dont elle a témoins à mon égard.

Comment dois je faire fasse à cette situation ?

Je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, mes plus sincères et respectueuses salutations.

Par Violet

Bonjour Kali,

Lorsque vous demandez :

"Comment dois je faire fasse à cette situation ?"

Vous pourrez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Lorsque vous indiquez :

"Entre temps une collègue (qui vient de démissionner) m'a informé que en plus de tout cela, la femme du patron salarié de l'entreprise l'avait appelé au téléphone en divulguant des informations ma vie privée, afin que ma collègue ne temoigne pas sur le harcèlement elle a témoins à mon égard".

Pensez-vous que la collègue qui vient de démissionner serait disposée à vous faire une attestation sur l'honneur ?

Par Kali

Bonjour Violet

Merci de votre retour et d avoir pris le temps de répondre.
Je vais me rapprocher d'un avocat

Je vais lui en parler, savoir si elle peut me faire une attestation. Cette collègue a déjà parler à la DRH de mon harcèlement quand elle a posé sa démission.

Merci encore pour l'information.